



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

revalorisation des métiers d'aide à domicile

Question au Gouvernement n° 2195

Texte de la question

REVALORISATION DES MÉTIERS D'AIDE À DOMICILE

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Hammerer.

**Mme Véronique Hammerer.** D'ici à 2050, 4,8 millions de personnes auront plus de 85 ans en France, soit trois fois plus qu'aujourd'hui. L'un des grands axes dégagés par la récente concertation sur le projet de loi relatif au grand âge est de permettre à nos aînés de rester le plus longtemps possible à domicile. Du « bonjour » du matin à la bise chaleureuse du soir, en passant par l'accompagnement pour faire les courses, la confection du repas, la réalisation de tâches ménagères, les attentions particulières... les aides à domicile apportent une présence et une écoute quotidiennes – elles sont incontournables. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM. – Mme Sarah El Haïry applaudit également.)*

Et pourtant, on déplore une véritable pénurie de personnel, un turn over important, une crise des vocations, un nombre d'arrêts maladie qui dépasse celui observé dans le secteur du BTP et, en 2018, 10 % des demandes d'accompagnement par les usagers restées sans réponse.

**M. Fabien Di Filippo.** Mais que fait la majorité ?

**Mme Véronique Hammerer.** Non, les aides à domicile ne sont pas des femmes de ménage ! Non, ces métiers ne peuvent pas être exercés n'importe comment : les aides à domicile doivent être formées et accompagnées. Oui, elles sont chaque jour en première ligne, elles sont un relais essentiel pour repérer les difficultés médicales et sociales ! Oui, elles sont indispensables pour lutter contre la perte d'autonomie de nos aînés.

**M. Fabien Roussel.** Il faut les payer plus !

**M. Jean-Paul Lecoq.** Augmentez leur salaire !

**Mme Véronique Hammerer.** Il est temps de repenser le secteur des aides à domicile en réfléchissant notamment à une nouvelle organisation de leur temps de travail, à une formation initiale et continue, à un remboursement correct et cohérent de leurs frais kilométriques, enfin à une meilleure rémunération.

Par cette question, madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, j'enfile mon costume de lanceuse d'alerte *(Exclamations ironiques sur les bancs du groupe LR)* car il existe un vrai risque d'effondrement du système. En effet, ces professionnelles du maintien à domicile sont épuisées et au bord de la rupture. C'est pourquoi...

**M. le président.** Merci, ma chère collègue. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des

solidarités et de la santé.

**Mme Christelle Dubos**, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé*. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de saluer votre engagement quotidien auprès des acteurs de votre circonscription, en matière d'aide à domicile.

**M. Pierre Cordier**. Mme Hammerer vient de vous dire que vous n'avez rien fait, madame la secrétaire d'État !

**Mme Christelle Dubos**, *secrétaire d'État*. Vous avez raison, madame la députée, les Français souhaitent majoritairement rester à domicile et le plus longtemps possible.

**M. Pierre Cordier**. Vous n'avez pas compris la question !

**Mme Christelle Dubos**, *secrétaire d'État*. C'est le résultat de la grande concertation lancée au cours des derniers mois par le ministère des solidarités et de la santé.

**M. Fabien Di Filippo**. Mme Hammerer vient de vous dire que vous étiez nulle !

**Mme Christelle Dubos**, *secrétaire d'État*. Cette préoccupation sera l'un des objectifs centraux de la réforme sur le grand âge et sur l'autonomie que présentera la ministre à l'automne 2019.

Le premier enjeu est de garantir à nos concitoyens l'accès à des services à domicile de qualité, quel que soit leur lieu de vie. Nous devons donc travailler avec les conseils départementaux, les caisses centrales d'activités sociales mais aussi avec les centres intercommunaux d'action sociale, à la couverture du territoire et aux engagements de service des acteurs à domicile.

Le deuxième enjeu est l'attractivité des métiers. Vous l'avez rappelé : il nous faut impérativement améliorer les conditions de travail des salariés à domicile.

**M. Maxime Minot**. Paroles !

**M. Pierre Cordier**. Agissez ! C'est vous qui êtes aux affaires !

**Mme Christelle Dubos**, *secrétaire d'État*. Agnès Buzin en a fait une priorité et c'est tout le sens de la mission qu'elle a confiée depuis le 2 juillet dernier à Myriam El Khomri qui lui proposera des recommandations au mois d'octobre.

**M. Maxime Minot**. Des actes !

**Mme Christelle Dubos**, *secrétaire d'État*. La réforme sur le grand âge et sur l'autonomie doit nous permettre de trouver des solutions concrètes pour améliorer le quotidien des salariés en activant tous les leviers à disposition : formation initiale et continue, organisation du service, contenu des métiers mais aussi rémunérations.

Le troisième enjeu est le mode de financement des services à domicile. Recruter, former, fidéliser les salariés suppose, pour les services à domicile, de disposer de moyens financiers adaptés. Cette évolution de la tarification devra s'appuyer sur un nouveau partenariat entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales, un partenariat qui devra toujours être respectueux de leurs compétences et des attentes fortes de nos concitoyens.

**M. Pierre Cordier**. Créez une commission, ça nous changera !

**Mme Christelle Dubos**, *secrétaire d'État*. Soyez assurée que l'aide à domicile est bien prise en considération, et qu'elle sera traitée dans le cadre de la réforme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Hammerer](#)

**Circonscription :** Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2195

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 septembre 2019](#)